

Cette information, aussi incroyable qu'elle puisse paraître est VRAIE ! Après nous avoir expliqué Édouard Philippe en tête, 1^{er} ministre, mais aussi Olivier Veran, ministre de la Santé, Sibeth N'Diaye, porte-parole du gouvernement, que le port du masque était inutile, ils vont tous annoncer prochainement qu'il sera obligatoire lors du déconfinement du 11 mai prochain. Mais à ce jour, toujours pas de possibilité d'en acheter en pharmacie ! Heureusement, des villes, des collectivités locales, des initiatives individuelles, ont suppléé aux carences du gouvernement.

Dernièrement, au 21 avril, « *le ministère de la Santé indique une nouvelle répartition des masques distribués par les pharmacies d'officine incluant les étudiants en stage en cabinet de ville, au même titre que les médecins généralistes et spécialistes. Les préparateurs en pharmacie et les apprentis peuvent aussi désormais disposer officiellement des masques issus des stocks d'État* » dicit le Syndicat des Pharmaciens de France. Et d'ajouter : « *Le nombre de masques chirurgicaux à délivrer par semaine aux sages-femmes passe à 18. Les techniciens de laboratoire de biologie médicale, manipulateurs en électroradiologie médicale (y compris médecine nucléaire) rentrent dans la boucle avec une dotation de 18 masques chirurgicaux par semaine et par professionnel sur présentation d'une attestation de leur employeur. Concernant les salariés de l'aide à domicile employés directement par des particuliers, les 9 masques par semaine et par employeur bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH) valent aussi désormais pour ceux touchant un complément de l'allocation éducation enfant handicapé* ». Mais rassurez-vous : « *Une prochaine livraison par les grossistes répartiteurs est prévue dans la semaine. Elle contiendra des masques chirurgicaux et des masques FFP2 pour une semaine* » ... La France est-elle devenue un pays du Tiers-monde ? De qui se moque-t-on ? À 40 jours de crise, nous ne disposons toujours pas de masques pour toute la population ?

À la question de savoir si les pharmaciens ont la possibilité de vendre des masques alternatifs au public, « *leur vente n'est pas autorisée pour l'instant en officine* », lit-on encore. Toutefois, les syndicats ont demandé que les pharmaciens d'officine deviennent distributeurs de ces masques reconnus comme une mesure additionnelle aux mesures barrières. La demande de modification par l'Ordre des pharmaciens de l'arrêté fixant la liste des produits autorisés à la vente en officine prévoit l'ajout « *des masques réservés à des usages non sanitaires, conformes aux spécifications techniques en vigueur, fabriqués selon un processus industriel et délivrés dans le cadre de campagnes de santé publique* ». Ce 21 avril 2020, le Ministère a répondu favorablement à cette demande en annonçant que ces masques seraient déployés en France avec notamment l'appui des pharmacies... 40 jours après avoir décidé de confiner la population française...

Il faudra maintenant commander ces masques et les acheminer vers les pharmacies, ce qui

ne sera pas effectif avant au mieux début mai 2020. L'incurie, l'amateurisme,
l'irresponsabilité de ceux qui nous gouvernent laisse pantois le moindre observateur...

Raymond Aquila

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité